

L'égalité instrumentale ?

Pierre-Yves Néron

Volume 41, Number 1, Spring 2014

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1025729ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1025729ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société de philosophie du Québec

ISSN

0316-2923 (print)

1492-1391 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Néron, P.-Y. (2014). L'égalité instrumentale ? *Philosophiques*, 41(1), 165–172.
<https://doi.org/10.7202/1025729ar>

L'égalité instrumentale ?

PIERRE-YVES NÉRON

Université catholique de Lille

Les égalitaristes souscrivent aux deux thèses suivantes : 1) les inégalités sont détestables et nous devons tenter de les éliminer, ou à tout le moins tenter de constamment les atténuer ; 2) ceux qui désirent montrer qu'elles peuvent être acceptables doivent fournir des justifications extrêmement solides. Dans *La juste part*, David Robichaud et Patrick Turmel montrent que ces justifications échouent bien souvent.

Les deux auteurs exposent certains éléments clés de la stratégie argumentative égalitariste, dont les deux suivants :

- La complexité de la *coopération sociale* : nos (in) succès ne surviennent pas de « nulle part », mais dépendent en grande partie d'un système complexe de coopération sociale, lequel se caractérise par *l'interdépendance* de ses membres (les actions des uns ont des effets importants (positifs ou négatifs) sur les autres, même si ceux-ci n'ont pas été consultés) ; la *division du travail* (contributions différenciées, dont certaines parfois plus abstraites et mal reconnues) ; une certaine *continuité dans le temps* (nos systèmes de coopération ne datent pas d'hier, nous devons beaucoup à notre héritage culturel, scientifique, intellectuel, artistique, etc.).
- La *chance* : si les inégalités sont dues à des facteurs qui échappent au contrôle des individus, il est juste de chercher à les réduire (par l'intervention des pouvoirs publics). Or nos succès ou insuccès économiques sont en grande partie dus à la chance, nous dépendons grandement des hasards de la loterie génétique et sociale.

Ces éléments forment la base de la réaction typique des égalitaristes face aux succès économiques et aux tentatives de justifier les immenses écarts de revenus. À celui qui brandit le mérite individuel et qui se plaît à faire l'éloge de soi-disant *self-made men*, l'égalitariste sera en mesure de répliquer en insistant sur ces deux éléments. C'est ce que Robichaud et Turmel font avec brio dans *La juste part*. Il en ressort un habile plaidoyer en faveur de politiques égalitaristes.

Mais parmi les raisons de militer en faveur de l'égalité (et de la réduction des inégalités), une autre est invoquée, dans le tout dernier chapitre de l'essai, selon laquelle « l'égalité profite à tout le monde ». Robichaud et Turmel se basent ici sur divers travaux récents ayant mis au jour le rôle des inégalités dans l'émergence d'une gamme de problèmes sociaux : troubles de santé mentale, défiance, taux élevés d'emprisonnement, consommation

ostentatoire, problèmes environnementaux, etc. Dans un impressionnant ouvrage, les épidémiologistes Kate Pickett et Richard Wilkinson soutiennent que les sociétés les plus inégalitaires sont plus sérieusement frappées par ces problèmes (Wilkinson & Pickett, 2010). Particulièrement préoccupés par les problèmes de santé publique, ils reprennent à leur compte le slogan selon lequel « les inégalités nuisent à la santé ». Et du point de vue des politiques publiques, leur message est clair : pour lutter contre tous ces problèmes, il faut d'abord lutter contre les inégalités.

Bien sûr, des travaux comme ceux de Wilkinson et Pickett représentent une bonne nouvelle pour les égalitaristes. Mais il faut néanmoins en dire plus sur la portée et la nature de cette bonne nouvelle. Comment penser cet « égalitarisme instrumental » qui nous invite à penser que l'égalité profite à tous ? Quelle importance doit-on accorder à ce genre d'argument ? Peut-on y entrevoir un potentiel renouvellement de l'égalitarisme (on a parlé en Angleterre de l'émergence d'un *Spirit Level Egalitarianism*) ? Les réponses à ces questions sont loin d'être évidentes¹. D'ailleurs, Robichaud et Turmel reconnaissent l'ambiguïté de ces arguments lorsqu'ils affirment que « plusieurs d'entre nous n' [en] ont pas besoin pour souhaiter plus d'égalité » (p. 89).

L'égalitarisme instrumental : espoirs et (deux) craintes

Ces raisonnements du type « l'égalité profite à tous » sont bien présentés dans *La juste part*. Je les qualifie « d'instrumentaux » au sens où ils ne visent pas à nous convaincre que l'égalité est intrinsèquement désirable, mais qu'elle contribue à la réalisation d'autres biens que nous chérissons : santé des populations, bonheur, sécurité, protection de l'environnement, etc.². Comme le note habilement Rosanvallon, des arguments de cette nature étaient déjà présents chez Rousseau, pour qui les effets délétères des inégalités se font sentir sur tous, même les plus fortunés. La condamnation rousseauiste de l'inégalité ne « priorise » pas les plus démunis et ne conduit surtout pas à une individualisation des situations, car l'inégalité « définit un état social et produit des effets qui corrompent la société tout entière » (Rosanvallon, 2011, p. 353). D'une certaine manière, les travaux de Wilkinson et Pickett valident empiriquement l'intuition rousseauiste.

Or la nature empirique des arguments instrumentaux pourrait justement nous inquiéter (c'est la première crainte). Si les recherches récentes sur

1. On trouvera chez Martin O'Neill (2010) l'une des seules analyses poussées de l'ouvrage de Wilkinson et Pickett de la part d'un philosophe politique.

2. On pourrait ici évoquer Scanlon (2003) qui, cherchant à éclairer la « diversité des objections à l'inégalité », soutenait que l'égalité peut avoir une valeur « dérivée » puisqu'elle permet de combattre l'iniquité procédurale, la domination ou l'humiliation. Mais contrairement à ce qu'en pense Scanlon, ces maux semblent étroitement liés à l'inégalité. À l'inverse, les arguments inspirés de Wilkinson et Pickett sont véritablement instrumentaux.

les effets pervers des inégalités constituent une heureuse coïncidence, il se peut qu'elles ne représentent que cela. Imaginons que, dans le futur, d'autres chercheurs dont la sensibilité est plutôt de droite (disons Pickyson et Wicked, 2020), parviennent à montrer que les inégalités ne sont pas réellement à la source de tous ces problèmes sociaux. Notre engagement en faveur de l'égalité serait bien fragile si cela suffisait à nous convaincre de mettre de côté nos ambitions égalitaristes.

Cela pourrait nous conduire à penser que, justement, notre engagement en faveur de l'égalité ne doit pas dépendre de considérations empiriques, mais reposer uniquement sur une adhésion à des principes normatifs de justice. On considérera alors, un peu à la manière de G. A. Cohen, que nos principes de justice n'ont pas à refléter des observations empiriques. Ce n'est pas, me semble-t-il, une position défendable pour Robichaud et Turmel.

Une autre option est d'accepter que les arguments du type « l'égalité profite à tous » ajoutent à l'argumentaire égalitariste, mais d'affirmer néanmoins qu'ils doivent être traités comme périphériques, en raison de leur caractère empirique. Il s'agit cette fois d'une option *plausible* pour Robichaud et Turmel.

Une réponse plus stimulante consiste à dire qu'il vaut mieux prendre le risque de les considérer comme centraux pour l'égalitarisme que de se retrouver avec une théorie caractérisée par ce que Brian Barry appelle un « analphabétisme sociologique » (Barry, 1995). Il est d'ailleurs utile de prendre un peu de recul pour observer à quel point le scepticisme égalitariste à l'égard des inégalités de revenus repose en fait en grande partie sur des considérations empiriques. Prenons l'argument de la coopération sociale qui est au cœur de *La juste part* et qui sert à neutraliser les appels au mérite. Il s'agit d'un argument essentiellement empirique fondé sur une observation de la réalité de nos systèmes sociaux. Il en est de même pour celui de la chance. On reconnaîtra comme valide le principe normatif selon lequel il est injuste que des individus soient pénalisés ou récompensés par des facteurs échappant à leur contrôle (comme leur date de naissance). Mais l'argument égalitariste puise sa force dans la constatation empirique que c'est en fait très régulièrement le cas. C'est une reconnaissance de ces réalités qui donne sa force à la posture égalitariste à l'égard du mérite et sa déconstruction du mythe du *self-made man*.

En fait, la recherche empirique participe de manière significative et non négligeable à la condamnation morale des inégalités socio-économiques. Les considérations empiriques ne représentent pas que des éléments se situant en périphérie de la théorie égalitariste, elles sont au cœur de celle-ci. Il me semble que c'est la posture que Robichaud et Turmel doivent adopter.

Cela étant dit, on pourrait s'inquiéter non pas de la nature empirique de ces arguments, mais de leur nature proprement instrumentale (c'est la deuxième crainte). Affirmer que « l'égalité profite à tous » s'avère utile politiquement pour motiver les citoyens et les gouvernements à agir. Or un tel

argument a peut-être une force motivationnelle ou de persuasion, mais aucune force normative à proprement parler puisqu'il ne nous oblige à rien moralement. Plus précisément, il ne nous impose pas des obligations de *justice*. Corriger les inégalités parce qu'elles nuisent au bonheur ou à la santé est sans doute louable, mais cela n'a rien à voir avec la « juste part ». L'égalitarisme instrumental est donc superflu du point de vue de la justice, et c'est pourquoi « nous n'avons pas besoin de tels arguments pour souhaiter davantage d'égalité ».

Ici, on pourrait faire remarquer que les arguments égalitaristes n'ont pas à être *que* des arguments de justice. En effet, depuis Rawls, les égalitaristes ont pris l'habitude de se concentrer sur les questions de justice, la « première vertu des institutions ». Mais, comme l'a soutenu Jonathan Wolff, il s'agit peut-être d'une étrange habitude, et nous pourrions considérer que l'égalitarisme n'est *pas qu'une* théorie de la juste part (Wolff, 2010). Il s'agit d'une théorie plus englobante du politique, dont la justice ne représente qu'une partie. On sera alors à même d'affirmer que les inégalités sont mauvaises, même si elles ne sont pas toujours injustes³.

Cependant, ce serait aller un peu vite en besogne. Il se pourrait bien que les arguments instrumentaux à la Wilkinson et Pickett soient fort utiles pour repenser certains débats sur la justice distributive. Au vu de la façon dont ceux-ci évoluent, on peut avoir l'impression que bon nombre d'auteurs sont moins animés par un souci égalitariste de condamnation des inégalités que par ce que l'on désigne maintenant comme des formes de *suffisantisme* ou de *prioritarisme* (Fourie, 2012). Ce qui est alors exigé par la justice, ce n'est pas tant de combattre les inégalités que de faire en sorte que chacun ait suffisamment de ressources (suffisantisme) ou de privilégier l'amélioration du sort des plus défavorisés (prioritarisme). La prise de position prioritariste la plus stimulante (et dérangement pour nous égalitaristes) est celle de John Tomasi dans sa tentative de présenter les bases d'un « libéralisme empathique ». Procédant à une formulation philosophique de la théorie du « ruisellement économique », il soutient que des régimes économiques limitant au minimum les interventions publiques dans le marché ont précisément pour effet d'améliorer le sort des plus démunis, ce qui permet de satisfaire un critère prioritariste de justice sans se soucier des écarts de richesse (Tomasi, 2012).

Dans une veine cette fois suffisantiste, Henry Frankfurt associe quant à lui la quête d'égalité à la vaine et superficielle obsession que nous avons de nous comparer les uns aux autres. Il nous invite alors à nous débarrasser de cette vilaine manie et à tenter de découvrir « ce qui compte réellement » pour nous (Frankfurt, 1998).

3. C'est la distinction entre l'égalitarisme déontique, selon lequel les inégalités sont injustes, et l'égalitarisme *télique*, selon lequel les inégalités sont mauvaises. Voir O'Neill (2008).

En quoi les arguments instrumentaux nous sont-ils utiles ici? Mon idée est la suivante: ils contribuent à ébranler fortement les postures prioritariste et suffisantiste tout juste évoquées. Dans la tentative de prédire l'émergence de problèmes sociaux tels que ceux évoqués plus haut, il est crucial, comme le notent bien Robichaud et Turmel, de poser notre regard non pas uniquement sur la pauvreté (au sens absolu) mais bien sur les inégalités. Cela n'est pas banal. Cette idée devrait nous inciter à penser que la simple satisfaction d'une exigence suffisantiste reviendrait à fermer les yeux sur les effets pervers des inégalités que ces chercheurs ont exposés. Le lecteur de Wilkinson et Pickett est en effet bien outillé pour répondre à Frankfurt lorsqu'il affirme que se soucier de son statut est un signe de superficialité morale, car l'étude empirique des inégalités suggère que ce n'est pas le cas. Les êtres humains se soucient profondément de leur statut, leur position dans la société. C'est l'élimination moraliste de ce genre de considérations qui est intellectuellement superficielle.

Enfin, j'ai mentionné la posture prioritariste de Tomasi, qui se fonde en partie sur la théorie du ruissellement économique. Or il y a plusieurs raisons, très bien exposées par Robichaud et Turmel, de douter de la validité de cette théorie. Mais les travaux de Wilkinson et Pickett nous invitent à penser que nous devrions combattre les inégalités, *même* si la théorie du ruissellement économique s'avérait fondée.

Vers l'égalitarisme relationnel?

S'ils ne représentent pas des arguments de justice à proprement parler, les arguments du type « l'égalité profite à tous » mettent en lumière un certain nombre d'enjeux et de phénomènes négligés par les égalitaristes contemporains. Par exemple, l'un des aspects les plus marquants de l'étude empirique des inégalités est l'attention portée aux statuts inégaux et *aux rapports hiérarchiques*. Dans les fameuses Whitehall Studies I et II, Marmot et son équipe montrèrent que, bien qu'ils aient des salaires relativement élevés, les employés du secteur public souffraient de la structure hautement hiérarchique de leur environnement de travail⁴. Marmot a suggéré, dans Whitehall II, que le manque de contrôle sur son environnement de travail (*low job control*) est à une source du stress et des problèmes de santé qui en découlent (1997)⁵. Tablant largement sur ces travaux, Wilkinson et Pickett ont mis en lumière la façon dont ces hiérarchies et la stratification sociale qui les accompagne sont ressenties: perte de statut, érosion du respect et de l'estime de soi, sentiment d'infériorité, anxiété, problèmes de santé, souffrances psycho-

4. On lira son excellent *Status Syndrome* pour un portrait plus général de ces recherches (Marmot, 2004).

5. Ébranlant au passage l'argument selon lequel ce sont les personnes au sommet de la hiérarchie qui souffrent le plus du stress.

logiques, etc. C'est de cette façon que les inégalités « vous rentrent dans la peau » (Wilkinson & Pickett, 2010, p. 31).

Ainsi, même s'ils utilisent abondamment les données sur les écarts de revenus, comme Robichaud et Turmel, Wilkinson et Pickett attirent en fin de compte l'attention sur les rapports hiérarchiques entre individus et groupes. Ils vont même jusqu'à soutenir que ce sur quoi les inégalités de revenus nous éclairent *véritablement*, c'est l'étendue de la hiérarchisation et de la stratification d'une société (Wilkinson & Pickett, 2010, p. 27).

Or, et c'est ce qui importe pour les philosophes politiques, cela n'est pas sans rappeler certaines thèses défendues par Elizabeth Anderson dans plusieurs de ses travaux (1999; 2009; 2008). Selon elle, la littérature récente (notamment celle sur le *luck egalitarianism*) donne l'impression que l'objectif principal de l'égalitarisme est de condamner les répartitions de richesses influencées par des facteurs arbitraires car relevant du hasard, comme les origines sociales ou ethniques, les talents naturels ou la nationalité. Ce faisant, les égalitaristes contemporains ont, selon Anderson, négligé leur objectif « traditionnel » : lutter contre les hiérarchies sociales, contre les *relations* sociales d'inégalité⁶. Pour elle, comme pour Wolff ou Rosanvallon, l'égalité n'est pas qu'une mesure de la distribution de certains biens, mais une mesure de la qualité de nos relations sociales (Anderson, 2009; Rosanvallon, 2011).

On le sait, les travaux d'Anderson et d'autres ont contribué à l'émergence d'un débat entre deux conceptions de l'égalitarisme, l'une distributive, centrée sur la *distribution* égalitaire de biens ou de ressources, et l'autre relationnelle, centrée sur la défense de l'égalité des *relations* sociales⁷. Or, à y regarder de plus près, les travaux de Wilkinson et Pickett paraissent être animés par des considérations relationnelles plutôt que simplement distributives. En fait, plusieurs des leçons à tirer de *The Spirit Level* pourraient être traduites normativement dans un langage relationnel.

Je ne peux bien sûr pas me lancer dans une analyse plus poussée de ces débats, mais il me semble qu'on pourrait voir là un défi pour les tenants d'un égalitarisme comme celui de Robichaud et Turmel. Celui qui se pavane au volant d'un Hummer et le dirigeant de banque qui s'inquiète d'une possible baisse de son salaire en pleine crise financière ne font pas que prendre plus que leur « juste part »⁸. Certes, ils revendiquent des avantages dont ils se

6. Anderson identifie trois formes de hiérarchies : 1) les hiérarchies de statut ; 2) les hiérarchies de pouvoirs et de prérogatives ; 3) les hiérarchies d'estime.

7. On range souvent des penseurs comme Cohen, et la plupart des partisans de l'égalitarisme face à la chance dans le camp « distributif », alors qu'Anderson, Wolff et d'autres sont mis dans le camp « relationnel ». On consultera Fourie et Schemmel (Fourie, 2012) (Schemmel, 2011) pour de récentes contributions à ce débat.

8. Dans les pires moments de la crise financière de 2008, lorsque le Secrétaire américain au Trésor de l'époque, Henry Paulson, avait réuni les dirigeants des grandes banques du pays pour leur expliquer les conditions de leur sauvetage par le gouvernement, John Thain, alors

croient dignes et qu'ils refusent à d'autres, mais ils expriment aussi des formes d'arrogance, d'élitisme et de snobisme qui sont incompatibles avec l'idée selon laquelle nous pouvons nous comprendre tous comme égaux, et qui ont des effets délétères importants. Or ces attitudes et ces types de relations sociales ne sont pas très bien thématés par le paradigme dominant de « l'égalité-distribution », pour reprendre l'expression de Rosanvallon.

Mais il y a plus. On pourrait également y voir une invitation à admettre une situation quelque peu gênante pour les égalitaristes. En effet, alors que la majorité des penseurs égalitaristes œuvrent à partir du paradigme distributif, une partie importante de la recherche empirique et statistique sur les inégalités semble s'arrimer, dans une certaine mesure, au modèle relationnel⁹. Cela devrait à tout le moins faire sourciller les égalitaristes.

On peut ici se demander où Robichaud et Turmel se situent. Puisque leur objectif est de penser la « juste part », donc la juste distribution de richesses (ou d'autres types de *distribuendum*), et qu'ils insistent amplement sur les écarts de revenus, leur plaidoyer égalitariste semble se situer dans la foulée du paradigme distributif. Est-ce bien le cas? La *juste part* est-elle principalement une question de distribution?

Bibliographie

- Anderson, E. (2008). How Should Egalitarians Cope with market risks? *Theoretical Enquiries in Law*, 239-270.
- Anderson, E. (2012). Recharting the Map of Social and Political Theory: Where is Government? Where is Conservatism? *Bleeding hearts libertarian blog — Symposium on John Tomasi's Free Market Fairness*.
- Anderson, E. (2009). Toward a Non-Ideal, Relational, Methodology for Political Philosophy: Comments on Schwartzman's Challenging Liberalism. *Hypatia*, 130-144.
- Anderson, E. (1999). What is the point of equality? *Ethics*, 287-337.
- Barry, B. (1995). *Justice as Impartiality*. Oxford: Oxford University Press.
- Dubet, F. (2006). *Injustices: l'expérience des inégalités au travail*. Paris: Points.
- Fourie, C. (2012). What is social equality? An analysis of social equality as a strongly egalitarian ideal. *Res Publica*, 107-126.
- Frankfurt, H. (1998). Equality as a Moral Ideal. *Ethics*, 21-43.
- James, A. (2012). *Assholes: A Theory*. New York.

PDG de Merrill Lynch, avait réagi en demandant: « Pouvez-vous nous garantir que cela ne conduira pas à des changements dans nos politiques de rémunération? ». Voir à ce sujet *Assholes: A Theory*, d'Aaron James (James, 2012).

9. Voir à ce sujet Kibe (2011) qui développe cet « argument empirique » en faveur d'une approche relationnelle. On lira également François Dubet pour ses travaux de sociologie normative sur les injustices au travail (Dubet, 2006). Bien sûr, il faudra moduler la portée de cet argument. On pourrait dire que les travaux sur les inégalités de Thomas Piketty, par exemple, cadrent très bien avec le modèle distributif (*Le capital au XXI^e siècle*, 2013). Cependant, le retour à une société de rentiers diagnostiqué par Piketty soulève des questions pouvant être traitées avec les outils de l'approche relationnelle.

- Kibe, T. (2011). The relational approach to egalitarian justice: a critique of luck egalitarianism. *Critical review of international social and political philosophy*, 1-21.
- Marmot, M. (2004). *Status Syndrome: How Your Social Standing Directly Affects Your Health*. Londres: Bloomsbury.
- Marmot, M., Bosma, H., Hemingway, B. E., & Stansfeld, S. (1997). Contribution of Job Control and Other Risk Factors to Social Variations in Coronary Heart Disease. *The Lancet*, 235-239.
- O'Neill, M. (2010). The Facts of Inequality. *Journal of moral philosophy*, 397-409.
- O'Neill, M. (2008). What should egalitarians believe? *Philosophy and public affairs*, 119-156.
- Parfit, D. (1997). Equality and priority. *Ratio*, 202-221.
- Picketty, T. (2013). *Le Capital au xxi^e siècle*. Paris: Seuil.
- Rosanvallon, P. (2011). *La société des égaux*. Paris: Points.
- Scanlon, T. (2003). *The difficulty of tolerance*. Princeton: Princeton University Press.
- Schemmel, C. (2011). Distributive and relational equality. *Politics, Philosophy and Economics*, 123-148.
- Tomasi, J. (2012). *Free market fairness*. Princeton: Princeton University Press.
- Wilkinson, R., & Pickett, K. (2010). *The Spirit level: why equality is better for everyone*. Londres: Penguin Books.
- Wolff, J. (2010). Fairness, Respect and the Egalitarian Ethos revisited. *Journal of Ethics*, 335-350.